



HAL
open science

De l'émigration à l'asile : l'accueil sélectif des exilés en Pologne

Dorota Dakowska, Kaja Skowrońska

► **To cite this version:**

Dorota Dakowska, Kaja Skowrońska. De l'émigration à l'asile : l'accueil sélectif des exilés en Pologne. *Mondes et migrations*, 2025, 1346-1348, pp.34-44. <halshs-04933328>

HAL Id: halshs-04933328

<https://shs.hal.science/halshs-04933328v1>

Submitted on 6 Feb 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

De l'émigration à l'asile : l'accueil sélectif des exilés en Pologne

Dorota Dakowska, Sciences Po Aix, Mesopolhis
et Kaja Skowrońska, chercheuse indépendante

En 2015, le parti conservateur Droit et Justice accède au pouvoir en Pologne en instrumentalisant la peur des migrants. Cette position est réaffirmée en 2021 avec la militarisation de la frontière polono-biélorusse. L'arrivée de plus d'un million de réfugiés ukrainiens après l'invasion de leur pays par la Russie transforme la Pologne en un pays d'accueil paradoxal, impliquant des logiques de différenciation et de racialisation des populations auxquelles sont confrontés les acteurs associatifs. Malgré la volonté annoncée par la majorité libérale arrivée au pouvoir fin 2023 d'y mettre fin, les maltraitances à la frontière persistent et se pérennisent.

Historiquement, pays d'émigration et d'exil, la Pologne devient progressivement, et paradoxalement, un pays d'immigration. Le paradoxe est dû à l'absence d'une politique migratoire cohérente, répondant à une stratégie politique, alors que les gouvernements successifs tentent de s'ajuster aux exigences européennes en matière d'asile et de migration, particulièrement au moment de l'adhésion à l'Union européenne (UE). Si les gouvernements polonais mettent en place les instruments requis pour participer à l'espace Schengen et s'adapter aux exigences de l'UE en matière d'asile, l'enjeu migratoire reste largement dépolitisé jusqu'en 2015, au point que certains auteurs s'interrogent sur ces « *politiques apolitiques*¹ », alors que d'autres parlent d'une importation en Pologne du « *paradoxe libéral* » théorisé par James Hollifield². C'est en 2015 que l'enjeu migratoire devient prégnant dans un espace public polonais fortement polarisé, favorisant l'arrivée au pouvoir du parti conservateur Droit et Justice (PiS). Le gouvernement ultra-conservateur mise sur le « déni d'immigration » en développant une narration apocalyptique sur une « crise migratoire » à laquelle les pays d'Europe occidentale n'auraient pas su faire face et en se présentant comme un rempart œuvrant à la défense de la civilisation européenne contre une « submersion » fantasmée³. Alors que la majorité libérale arrivée au pouvoir fin 2023 propose de mettre fin à la criminalisation des ONG d'aide aux migrants et à la diabolisation de l'enjeu migratoire, elle n'est pas en mesure de proposer une politique alternative au niveau national ou européen, privilégiant une politique de renvoi à la frontière⁴. Il s'agit de retracer le contexte des politiques migratoires polonaises pour mieux saisir les dilemmes auxquels sont confrontées les associations d'accueil de personnes exilées dans un contexte caractérisé par une criminalisation du passage et une sécurisation de la frontière polono-biélorusse.

1 Sławomir Łodziński, Marek Szonert, « Niepolityczna polityka? Kształtowanie się polityki migracyjnej w Polsce w latach 1989 - 2016 (kwiecień) » [« Une politique apolitique ? La formation de la politique migratoire en Pologne dans les années 1989-2016 (avril) »], *CMR Working Papers*, vol. 148, n° 90, Varsovie, University of Warsaw, Centre of Migration Research (CMR), 2016.

2 Agnieszka Weinar, *Europeizacja polskiej polityki wobec cudzoziemców 1990-2003 [Européisation de la politique polonaise à l'égard des étrangers, 1990-2003]*, Varsovie, Scholar, 2006. p. 221.

3 François Héran, *Immigration : le grand déni*, Paris, Seuil, 2023.

4 La Pologne suit en cela les pratiques d'autres pays du Nord. Voir Witold Klaus, Marta Pachocka, « Examining the Global North migration policies: A “push out-push back” approach to forced migration », in *International Migration*, n° 57, 2019, pp. 280-293.

Sources de l'article

Cet article se fonde, d'une part, sur une enquête menée dans le cadre du travail doctoral de Kaja Skowronska, consacré à la politique migratoire polonaise jusqu'en 2015⁵, et sur ses travaux sur la politisation de l'enjeu migratoire⁶. Ce travail doctoral, centré sur une enquête au sein d'un bureau des étrangers d'une préfecture polonaise conduite à travers une observation participante et une série d'entretiens semi-directifs, examinait l'inscription de cette administration au sein d'un champ organisationnel plus large et interrogeait la manière dont son fonctionnement reflétait les évolutions des politiques migratoires polonaises. D'autre part, l'article s'appuie sur l'analyse, à la fois qualitative et quantitative, de la presse polonaise entre 2004 (date de l'adhésion du pays à l'Union européenne) et 2024, menée dans le cadre du projet de recherche DIMIG. Coordonné par Hélène Thiollet, ce projet analyse les discours sur les migrations à partir de corpus de presse représentatifs, à travers le cas de plusieurs pays : France, Pologne, Turquie, Iran, Grande-Bretagne, États-Unis. Alors que des membres de l'équipe s'intéressent de manière quantitative à la manière dont les discours relatifs aux personnes migrantes se construisent dans les journaux, la partie qualitative cherche à confronter des discours sur les migrations, et notamment sur les « crises migratoires », avec les chiffres de demande d'asile et de titre de séjour. Les autrices de cet article ont analysé le cas de la Pologne à travers des journaux suivants : *Polityka*, *Gazeta Wyborcza*, *Dziennik Gazeta Prawna*, *Wprost*, *Rzeczpospolita*, *Fakt*, *Gazeta Polska*. Les autrices tiennent également à remercier Dominika Michalak pour sa contribution à la constitution du corpus. Enfin, le travail est complété par des entretiens qualitatifs semi-directifs avec des représentants d'associations d'accueil ou de défense de personnes migrantes en Pologne, conduits par Dorota Dakowska entre 2022 et 2024. Douze entretiens ont été conduits en Pologne, à Varsovie et à Cracovie, avec des représentants d'ONG et d'institutions en charge de l'accueil de réfugiés ukrainiens. Différentes missions et différentes phases d'accueil ont ainsi pu être interrogées : de l'accueil spontané lors des arrivées massives des premiers mois, en passant par le plaidoyer auprès des pouvoirs publics jusqu'à l'accueil plus ciblé : celui des personnes exilées les plus précaires. Au terme de l'enquête, nous montrons comment le principe de non-accueil en vient à tenir lieu de politique migratoire dans un contexte où le nombre d'arrivées et de demandes d'asile reste très limité en Pologne avant 2022. Si la crise humanitaire à la frontière avec la Biélorussie donne lieu à une démonstration de force par le gouvernement PiS (militarisation de la frontière, refoulements), elle illustre l'absence d'une politique migratoire, se traduisant par une confrontation entre le gouvernement et les associations d'aide aux personnes exilées. L'invasion russe de l'Ukraine, en février 2022, marque une dissociation entre le discours public sur les migrations et le nombre de personnes migrantes, puisque la Pologne accueille à l'époque 1,5 million de personnes exilées d'Ukraine, principalement des femmes et des enfants, sans que cela ne soit présenté comme une charge ou un risque particulier⁷.

Le cas polonais confirme le fait que les références à une « crise migratoire » – qui ne reflète pas forcément un afflux statistiquement significatif⁸ – trouvent un écho dans les prises de

5 Kaja Skowronska, *Serving or Controlling? Conflicting Logics of Migration Policy in Poland after the 2013 Act on Foreigners: A Case Study of the Department of Foreigners of the Masovian Voivodeship Office*, Thèse de doctorat en sociologie et science politique, Paris/Varsovie, Institut d'études politiques de Paris/Académie polonaise des sciences, 2016.

6 Kaja Skowronska, « The recent politicization of immigration in Poland in light of preexisting state practices: continuity or change in the understanding of citizenship and nationhood? », in *Politics Policy*, n° 49, 2021, pp. 940-967.

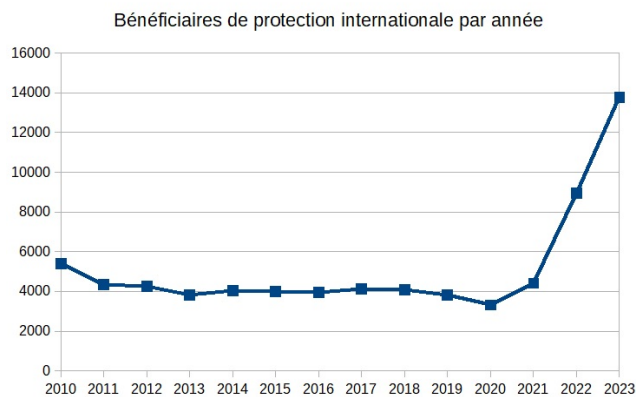
7 Dorota Dakowska, « L'accueil des réfugiés d'Ukraine », in Pierre-François Laval, Hugo Flavier (dir.), *Ukraine. Réflexions sur une guerre européenne*, Paris, Pedone, 2024, pp. 161-175.

8 Michelle Reddy, Hélène Thiollet, « The making of a crisis: Migration and polarisation in the french press », in *American Behavioral Scientist*, n° 33, 2023.

position publiques. Pendant la séquence où les récits apocalyptiques se multiplient, au moment où le gouvernement conservateur agite le spectre d'une immigration incontrôlée dans le cadre de sa stratégie de « *politique de la peur*⁹ », le nombre de demandes d'asile et de titres de séjour reste faible. En revanche, l'afflux très important de personnes exilées d'Ukraine ne provoque pas de réactions similaires.

Entre absence d'une politique migratoire et choix du non-accueil

Comme pour d'autres pays d'Europe centrale¹⁰, la politique migratoire, et en particulier celle relative à l'asile, était sinon inexistante en Pologne, du moins essentiellement réactive¹¹ jusque dans les années 2010. La Pologne était historiquement un pays d'émigration. Après la fin de la guerre froide, l'enjeu migratoire était surtout envisagé sous l'angle du mouvement des citoyens polonais qui se sont établis en Europe occidentale dans le contexte de l'élargissement de l'Union européenne ou qui sont revenus dans le pays dans le contexte post-*Brexit*¹². La politique polonaise d'asile était analysée par le biais de l'accueil de personnes quittant l'Union soviétique en décomposition ou fuyant la répression de la Fédération russe (notamment des Tchétchènes). Les chiffres relatifs aux demandes d'asile ou de protection internationale sont restés relativement stables jusqu'en 2015, le nombre de protections accordées ne dépassant pas quelques milliers par an entre 2000 et 2021.



Source : Tableau réalisé d'après les données de l'Office des étrangers (UdsC) disponibles sur le site : <https://migracje.gov.pl>.

Dans ces circonstances, les débuts de l'élaboration d'une politique migratoire en Pologne se font à l'écart de la sphère publique, d'abord au cours des négociations précédant l'entrée dans l'UE et ensuite au sein d'un champ assez restreint d'experts. Ce domaine est néanmoins investi, dès les années 2000, par un ensemble bien constitué d'acteurs associatifs.

D'un point de vue politique, de non-problème (ou d'enjeu marginal, peu publicisé, voire anecdotique), l'enjeu migratoire est devenu un problème extrêmement politisé, brûlant et considéré comme pouvant peser sur l'issue des élections. La concomitance entre la crise de l'accueil liée à l'arrivée en Europe de personnes fuyant la guerre en Syrie en 2014-2015 et l'échéance des élections législatives de 2015 en Pologne a lourdement pesé sur la campagne électorale. Le gouvernement libéral, sous l'égide de la Plateforme civique (PO, parti dirigé par Donald Tusk), avait initialement accepté le principe de relocalisation proposé à Bruxelles, tout

9 Ruth Wodak, *The Politics of Fear: What Right-Wing Populist Discourses Mean*, New York, Sage Publications, 2015.

10 Irina Mützelburg, « Produire des passeurs. Une stratégie de transfert de normes internationales », in *Revue française de science politique*, vol. 70, n° 5, 2020, pp. 595-615.

11 Agata Górnay et al., *Immigration to Poland*, Varsovie, Scholar, 2010.

12 Magdalena Lesińska, « The dilemmas of policy towards return migration: The case of Poland after the EU accession », in *Central and Eastern European Migration Review*, vol. 2, n° 1, 2013, pp. 77-90.

en s'assurant que le nombre de personnes devant être accueillies reste à un niveau restreint. Cette décision lui a valu de devenir l'objet de violentes critiques de la part de son principal concurrent, le PiS. Ce dernier a fustigé le gouvernement libéral, lui reprochant d'être favorable à une ouverture incontrôlée des frontières et de brader la sécurité du pays, l'un des principaux thèmes de la campagne électorale, avec de forts relents islamophobes¹³. Alors que des attentats islamistes marquent le contexte international, la scène politique polonaise s'est beaucoup polarisée à la suite de la catastrophe aérienne de Smolensk de 2010 qui a coûté la vie au président de la République, Lech Kaczyński, ainsi qu'à plusieurs dizaines de parlementaires, principalement conservateurs, et aux chefs des armées. Le thème des migrations est ainsi devenu un moyen pour les forces politiques de droite de se démarquer de leurs opposants et d'accentuer ce clivage dans le contexte électoral¹⁴.

Se référant aux attentats de 2015 en France, le PiS adopte une lecture sécuritaire de l'immigration, la présentant comme une cause d'insécurité et une menace sur le plan culturel¹⁵. Face aux arrivées accrues en Europe d'exilés, notamment syriens, des dirigeants issus des pays du groupe de Visegrad (comprenant la Hongrie, la Pologne, la Tchéquie et la Slovaquie) multiplient les diatribes opposées à l'accueil des réfugiés. La rhétorique xénophobe, qui assimile population musulmane, problèmes d'intégration et risque terroriste, se répand en Pologne. Dans un débat parlementaire sur les migrations, le leader du PiS, Jarosław Kaczyński, multiplie les déclarations provocatrices sur le caractère prétendument non assimilable des immigrés, parlant du « *danger que les immigrés ne vont pas respecter nos lois, ne vont pas adopter nos coutumes* ». Il laisse entendre qu'en Suède les migrants avaient imposé « *54 espaces où la charia était en vigueur* », provoquant une protestation immédiate de l'ambassade de Suède¹⁶. La répartition des migrants parmi les pays membres de l'UE, qualifiée de « relocalisation », suscite une levée de boucliers dans les pays d'Europe centrale. Fin 2015, les premiers ministres hongrois et slovaque déposent un recours devant la Cour de justice européenne contre les quotas. En Pologne, le chef du PiS met en garde contre les maladies et les « parasites » dont seraient porteurs les réfugiés, puisant ainsi dans le référentiel des mouvements fascistes de l'entre-deux-guerres¹⁷. Sans rejeter en bloc les engagements de son prédécesseur en matière d'accueil, le gouvernement PiS annonce, quelques mois après son accession au pouvoir, qu'il ne pourra pas accueillir 6 000 personnes exilées parmi celles arrivées en Grèce et en Italie, mais seulement 400¹⁸. Aux libéraux qui proposaient de faire « avec » l'immigration en tant que phénomène historique, le PiS répond par une politique de déni reposant sur le préjugé selon lequel l'immigration « *ne saurait être une composante légitime de la société* ». Ceci passe, d'une part, par un grossissement à l'extrême de la menace migratoire et, d'autre part, « *une politique d'effacement qui peut prendre des formes diverses mais convergentes : une sévère diminution de l'immigration, un moratoire ou une suppression pure et simple, visant, selon les cas, toute une catégorie de titres de séjour*¹⁹ ». Cette politique se durcit encore en 2021, un moment de tension géopolitique constituant une opportunité pour

13 Łukasz Bertram, Adam Puchejda, Karolina Wigura, *Negatywny obraz Muzułmanów w polskiej prasie. Analiza wybranych przykładów z lat 2015-2016* [« Image négative des musulmans dans la presse polonaise. Analyse d'exemples choisis dans les années 2015-2016 »], Obserwatorium Debaty Publicznej, Kultury Liberalnej, 2017.

14 Kaja Skowronska, « The recent politicization of immigration in Poland in light of preexisting state practices: continuity or change in the understanding of citizenship and nationhood? », *op. cit.*

15 Michał Krzyżanowski, « Discursive shifts in ethno-nationalist politics: On politicization and mediatization of the "refugee crisis" in Poland », in *Journal of Immigrant & Refugee Studies*, vol. 16, n° 1-2, 2018, pp. 76-96.

16 MIG, « "W 54 strefach w Szwecji obowiązuje szariat". Błyskawiczna riposta ambasady Szwecji » [« "Dans 54 zones de Suède règne la charia". Une riposte immédiate de l'ambassade de Suède »], in *Gazeta Wyborcza*, 16 septembre 2015.

17 Dorota Dakowska, « L'Europe centrale à l'heure du repli souverainiste », in *Études*, n° 4238, 2017, pp. 19-29.

18 Daniel Flis, « Rząd gra z uchodźcami na czas » [« Le gouvernement joue contre le temps avec les réfugiés »], in *Gazeta Wyborcza*, 20 janvier 2016.

19 François Héran, *op. cit.*, p. 10.

le PiS. La militarisation de la frontière attise l'hostilité du gouvernement envers les associations favorables à un accueil respectueux des droits, ces dernières se voyant reprocher de mettre en danger la sécurité du pays.

Militarisation de la frontière depuis 2021 : refus d'accueil et crise géopolitique

L'année 2021 voit monter les tensions à la frontière biélorusse, où les personnes exilées, originaires d'Irak, de Syrie, d'Afghanistan et du Yémen notamment, se retrouvent prises au piège. Invitées à immigrer en Europe par le dictateur biélorusse, Alexandre Loukachenko, forcées de franchir les barbelés par les gardes biélorusses, elles arrivent dans une forêt glaciale et marécageuse, dont elles finissent par être refoulées par les gardes-frontières polonais (une pratique qualifiée de *push-back* ou de « refoulement », à l'instar de pratiques similaires documentées notamment en Méditerranée). La crise humanitaire doublée d'une forte tension politique (les menaces russes, puis l'invasion à large échelle de l'Ukraine) conduit à une militarisation de la frontière. Dans les forêts de Białowieża, plusieurs personnes exilées trouvent la mort par hypothermie, soit ou manque de soins. Si les chiffres exacts restent difficiles à établir, en mars 2024, un rapport produit par les acteurs associatifs présents à la frontière comptait 116 morts connues²⁰. Au mois de septembre 2021, le gouvernement PiS crée une zone interdite de trois kilomètres de large à laquelle ni médecins, ni journalistes, ni ONG n'ont accès. Rendue légale par un état d'urgence proclamé par le gouvernement, elle est par la suite reconduite. La militarisation de la frontière se poursuit avec la construction d'une barrière de sécurité coûteuse sur une grande partie de la frontière polono-biélorusse. Les associations favorables à un accueil respectueux des droits et, à l'époque, l'opposition libérale dénoncent ces pratiques sécuritaires et illibérales²¹. Le gouvernement polonais affirme ne pas avoir la capacité d'accueillir 3 000 ou 4 000 personnes exilées faute de places dans des centres d'hébergements. Les refoulements se poursuivent. Quelques mois plus tard, au moment de l'invasion russe en Ukraine, 3 000 000 d'Ukrainiens sont accueillis à bras ouverts en Pologne, grâce à une large mobilisation citoyenne, dont un million s'y installent. Dans ce nouveau contexte, la capacité d'accueil n'est pas remise en question ; on pousse les murs des appartements et des salles de classe.

Les conséquences de l'invasion de l'Ukraine par la Russie : des réfugiés bienvenus

La brutale invasion de l'Ukraine par l'armée russe provoque un afflux d'exilés sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale²². Face à cet exode massif et rapide, les ONG polonaises actives dans l'assistance aux réfugiés tentent de coordonner l'aide dans un contexte chaotique. L'accueil est donc avant tout assuré par la société civile, que ce soient les organisations déjà constituées ou des particuliers souhaitant faire preuve de solidarité. Il s'appuie aussi sur la mobilisation de la large population ukrainienne déjà présente dans le pays. Dans un deuxième temps seulement, les autorités se saisissent du sujet et apportent leur soutien à ces initiatives, en complétant la législation existante par une loi datée du 12 mars 2022 pour faciliter le séjour des personnes fuyant l'Ukraine, en lien avec la directive européenne de protection temporaire,

20 Enira Bronitskaya *et al.*, « No safe passage. Migrants' deaths at the EU-belarusian border », in *Ocalenie*, 2024. Url : https://en.ocalenie.org/pl/wp-content/uploads/2024/07/ENG_No-Safe-Passage.-Migrants-deaths-at-the-European-Union-Belarusian-border.pdf.

21 La militarisation de la frontière, comme les actions des associations qui s'y opposent (notamment au sein du groupement Grupa Granica), sont documentées dans les travaux du collectif Badacze i Badaczki na granicy (Chercheurs et chercheuses à la frontière) disponibles en ligne : <https://www.bbng.org/artykuly>.

22 Dorota Dakowska, « Fuir et accueillir. La mobilisation des associations polonaises et de la diaspora ukrainienne face à l'exil », in *AOC*, 28 mars 2024.

en mettant en place un dédommagement pour les personnes qui accueillent²³. Si ces mesures restent limitées et la situation des personnes exilées souvent précaire, les réactions des citoyens comme des autorités vont clairement dans le sens de l'accueil. Cependant, il devient rapidement clair que cette solidarité s'applique selon des critères nationaux, voire raciaux, bien précis. Le 8 mars 2022, les organisations membres du collectif Grupa Granica (Groupe Frontière, une coordination d'ONG engagées dans l'aide matérielle et juridique et le plaidoyer en faveur des personnes exilées) réclament, dans un commentaire sur le projet de loi sur l'accueil des réfugiés ukrainiens, le respect des mêmes droits pour toutes les personnes réfugiées, rejetant l'idée de différencier les personnes exilées selon leur nationalité²⁴. Selon les représentants de ces ONG, « la politique qui consiste à diviser [les exilés] dans l'accès aux droits, aux services (santé, éducation, marché de travail, aide au logement) conduira à faire reposer la responsabilité de l'aide aux personnes les plus nécessiteuses sur les épaules des organisations non gouvernementales²⁵ ». Elles rappellent que des milliers d'étudiants internationaux, des réfugiés biélorusses, afghans et d'autres personnes résidant légalement sur le territoire ukrainien demeurent exclus des bénéficiaires de la loi polonaise du 12 mars 2022.

Pour une partie des personnes et des associations qui contestent cette politique de non-accueil, sa violence et son sous-texte racial font écho à des expériences historiques qui marquent encore aujourd'hui la vie publique polonaise. Les communes de Pologne orientale, région aujourd'hui frontalière, appartiennent historiquement aux « terres de sang²⁶ ». Sur ce territoire marqué par la double expérience de l'occupation soviétique puis nazie, par des déportations et par des massacres de masse, les violations des droits humains à la frontière suscitent occasionnellement des analogies avec la période de la Seconde Guerre mondiale. Lorsque la crise humanitaire à la frontière polono-biélorusse perdure en 2021, l'association Deuxième génération-Descendants des survivants de l'Holocauste publie une lettre ouverte évocatrice : « Nous n'aurions jamais pensé vivre une époque où les scénarios les plus sombres des années 1930 seraient reproduits. Ce sont les mêmes mécanismes qui ont été conçus pour dégrader, déshumaniser, humilier et attribuer une culpabilité fabriquée à ces "étrangers", tout en punissant les justes qui, au mépris des ordonnances, ne les ont pas aidés. La loi établie à l'époque a conduit à l'assassinat bestial de 6 000 000 de Juifs, dont nos familles. C'est pourquoi nous ne pouvons et ne voulons pas nous taire²⁷. »

Certains spécialistes de la Seconde Guerre mondiale et de la Shoah investissent également le sujet, que ce soit par un engagement sur le terrain ou par leurs travaux. On peut citer, par exemple, les entretiens avec des militants qui ont tenté de venir en aide aux personnes exilées et témoignent de leur expérience, publiés par l'écrivain et psychologue Mikołaj Grynberg²⁸. Ce parallèle est également présent dans le film *Green border (Zielona granica)* d'Agnieszka Holland, qui contribue à faire connaître au grand public la crise humanitaire à la frontière

23 « Rozporządzenie Rady Ministrów », in *Dziennik Ustaw [Journal Officiel]*, 13 mai 2022.

24 Grupa Granica, « O równe prawa. Przeciwno polityce podziałów ze względu na narodowość » [« Pour des droits égaux. Contre la politique de divisions au titre de la nationalité »], 8 mars 2022, appel en ligne sur : www.facebook.com/grupagranica/photos/a.275317827730153/368015851793683.

25 SIP, Helsińska Fundacja Praw Człowieka, *Uwagi Helsińskiej Fundacji Praw Człowieka oraz Stowarzyszenia Interwencji Prawnej do ustawy o pomocy obywatelom Ukrainy w związku z konfliktem zbrojnym na terytorium tego państwa* [« Les remarques de la fondation Helsinki pour les droits humains et l'association de l'intervention juridique relatives au projet de loi d'aide aux citoyens ukrainiens »], Varsovie, SIP, Helsińska Fundacja Praw Człowieka, 2022, <https://interwencjaprawna.pl/wp-content/uploads/2021/01/Uwagi-do-projektu-ustawy-SIP-HFPcz.pdf>, page consultée le 18 octobre 2024.

26 Timothy Snyder, *Terres de sang. L'Europe entre Hitler et Staline*, Paris, Gallimard, 2019.

27 Conseil d'administration et membres de l'association Deuxième génération-Descendants of Holocaust Survivors, « Niedługo granica polsko-białoruska stanie się masowym grobem. Nie wolno nam do tego dopuścić! » [« Bientôt, la frontière entre la Pologne et le Biélorussie deviendra un charnier. Nous ne devons pas permettre que cela se produise ! »], 12 octobre 2021.

28 Mikołaj Grynberg, *Jezus umarł w Polsce [Jésus est mort en Pologne]*, Varsovie, Agora, 2023.

polono-bélarusse. En présentant son film aux spectateurs français, la réalisatrice a expliqué le choix du tournage en noir et blanc, notamment en reliant l'unité du lieu (les forêts de Białowieża, les villages avoisinants) et la référence à l'histoire et à sa mémoire douloureuse. Elle met en parallèle « *les images de la Seconde Guerre mondiale, de chasses aux Juifs* » et celles de la « *chasse aux immigrés aujourd'hui*²⁹ ». Fonctionnant comme un outil discursif et comme motivation morale pour l'engagement en faveur des personnes migrantes, ce parallèle permet de contextualiser la crise à la frontière, la situant dans un temps long et dans les clivages politiques qui découlent de l'histoire. Cependant, le changement de gouvernement qui a lieu en 2023 met à l'épreuve l'idée que les politiques de non-accueil seraient l'apanage exclusif d'un bord politique.

La politique migratoire de la majorité libérale

À l'issue des élections d'automne 2023, le PiS perd le pouvoir au profit d'une large coalition des partis d'opposition, dont l'acteur central est le parti libéral Plateforme civique. Son chef de file, Donald Tusk, est devenu Premier ministre. Malgré ce changement, on peut se demander à quel point la normalisation des politiques répressives prônant l'étanchéisation des frontières et l'éloignement des personnes considérées comme indésirables pèse sur le champ politique polonais. Alors que, lors de la campagne électorale, l'opposition libérale avait fait miroiter une politique renouvelée et respectueuse des droits des personnes migrantes ainsi que la fin des maltraitements à la frontière, son arrivée au pouvoir fin 2023 ne s'est pas accompagnée de changements notoires. Dans les premiers mois qui suivent l'installation du nouveau gouvernement, une continuité a pu être notée à travers la poursuite des refoulements. Le 16 mai 2024, le collectif Grupa Granica rapporte qu'au cours du mois d'avril 2 346 personnes ont été refoulées, et qu'un total de 4 117 personnes l'avaient été depuis la prise de fonction du nouveau gouvernement³⁰. Ce maintien d'une politique répressive se situe dans la continuité de certains discours tenus par le nouveau parti au pouvoir dès la campagne électorale et depuis la formation du nouveau gouvernement. Ainsi, le 11 février 2024, Donald Tusk déclarait : « *Il en va de la survie de notre civilisation occidentale. Nous devons nous réveiller et comprendre que nous devons protéger notre territoire, que nous devons protéger nos frontières. Si nous sommes ouverts à toutes les formes de migration, sans aucun contrôle, alors notre monde s'effondrera*³¹. » La situation s'est davantage envenimée après la mort d'un officier polonais à la frontière en juin 2024, suivie de discours virulents prônant la fermeté à l'égard des personnes migrantes. Le 4 juin 2024, le gouvernement a annoncé le retour d'une « zone tampon » à la frontière et le renforcement de la présence des forces de l'ordre³². En juillet 2024, le Parlement polonais a voté une loi assouplissant les règles de l'usage des armes à feu par les forces de l'ordre à la frontière, éveillant les inquiétudes des acteurs associatifs³³. Loin d'un revirement

29 Entretien avec Agnieszka Holland, *Sens critique*, 9 février 2024.

30 Grupa Granica, « 4117 wywózek rządu Tuska » [« 4 117 refoulements du gouvernement Tusk »], post en ligne, 16 mai 2024. Url : <https://www.facebook.com/photo.php?fbid=431902069471554&id=100079552941955&set=a.156833196978444>

31 Małgorzata Tomczak, « Tusk: “60-140 milionów migrantów planuje przedostać się do Europy”. Skąd on to wziął? » [« Tusk : “60-140 millions de migrants se prépare à atteindre l'Europe”. Où l'a-t-il trouvé ? »], in *OKO.press*, 14 février 2024.

32 « Premier: będzie 200-metrowa strefa buforowa na granicy z Białorusią i więcej sił policyjnych » [« Le Premier ministre : une zone tampon de 200 mètres à la frontière biélorusse et plus de forces de police »], in *PAP*, 29 mai 2024. Url : <https://www.pap.pl/aktualnosci/premier-bedzie-200-metrowa-stefa-buforowa-na-granicy-z-bialorusia-i-wiecej-sil>.

33 Helsinki Foundation for Human Rights, « Negative opinion on the new rules for use of firearms at border », Helsinki Foundation for Human Rights, 1^{er} juillet 2024. Url : <https://hfhr.pl/en/news/new-rules-for-use-of-firearms-at-border>.

en matière de politique migratoire, l'approche restrictive semble donc s'être renforcée dans l'année qui a suivi les dernières élections.

Les débats autour du Pacte européen sur la migration et l'asile offrent également une illustration des ambiguïtés du nouveau gouvernement dans ce domaine. Le 8 février 2024, lors de la réunion du Comité des représentants permanents des États membres au Conseil de l'Union européenne, les représentants de la Pologne ont déclaré que leur gouvernement « *s'opposerait à certains actes législatifs inclus dans le Pacte asile et migration*³⁴ ». Comment expliquer le fait qu'un gouvernement libéral et pro-européen rejette un pacte déjà restrictif vis-à-vis des personnes migrantes, durcissant leur condition d'entrée et de séjour dans l'Union européenne ? Les autorités polonaises ont pu argumenter que les négociations interinstitutionnelles sur le Pacte se sont achevées le 20 décembre 2023, une semaine après la prestation de serment du nouveau gouvernement polonais, celui-ci n'ayant pas pu participer aux travaux. Par ailleurs, elles soulignent que les solutions prévues par le Pacte sur la migration et l'asile ne répondent pas suffisamment à la situation spécifique des pays limitrophes de la Biélorussie et de la Russie. Mais c'est à la politique intérieure polonaise qu'il faut surtout revenir pour comprendre ce revirement. De fait, le gouvernement de Donald Tusk a choisi une stratégie électorale : le sujet de la relocalisation étant particulièrement brûlant, il s'agissait de ne laisser aucune prise à des accusations éventuelles. Les attaques subies par Donald Tusk dès 2015 et lors de la campagne électorale de 2023, largement relayées par la presse, ont fragilisé la Plateforme civique. Le PiS accusant la PO d'avoir favorisé les relocalisations des migrants, dès 2015, la majorité libérale arrivée au pouvoir voulait éviter de prêter le flanc à ces accusations. Le contexte de la guerre en Ukraine et des années de rhétorique anti-immigration du PiS ont rendu tout assouplissement de la politique en la matière coûteux politiquement – un prix que les libéraux, ayant reconquis le pouvoir au bout de deux mandats, ne se montrent pas prêts à assumer. Ce durcissement de la position à l'égard des migrations reflète, par ailleurs, une droitisation que l'on peut observer dans d'autres pays européens, y compris en France.

Deux ans après l'invasion de l'Ukraine et trois ans après le début de la militarisation de la frontière polono-biélorusse, la situation n'a pas radicalement évolué. Le nouveau vice-ministre de l'Intérieur, responsable notamment de la politique migratoire, Maciej Duszczek, universitaire et expert reconnu en matière de migrations, a annoncé, lors de sa prise de poste, une politique à la fois humaine et ferme. En pratique, cela signifie que les personnes migrantes qui ont besoin de soins peuvent en bénéficier avant d'être à nouveau renvoyées derrière les barbelés, en Biélorussie. La situation des activistes et des organisations de défense des droits reste fragile. Alors que leur accès à la zone frontalière est rendu difficile, des groupuscules nationalistes et des journalistes de droite radicale suggèrent de se saisir de certaines prérogatives des forces de sécurité (rondes, délation, reconduction à la frontière) et appellent à dénoncer à la police le travail, voire la présence même sur la voie publique, de ces activistes humanitaires, de manière à les empêcher d'agir³⁵.

Les associations et les activistes poursuivent néanmoins leurs activités, apportant une aide humanitaire aux personnes dans la zone frontalière, documentant les abus et faisant du plaidoyer. Elles tentent également de mettre le gouvernement face à ses contradictions, en rappelant les engagements pris au moment où la Plateforme civique était dans l'opposition³⁶.

34 Ministère de l'Intérieur, communiqué de presse relatif au Pacte asile et migration, 8 février 2024. Url : <https://www.gov.pl/web/mswia/komunikat-prasowy-w-sprawie-paktu-o-migracji-i-azylu2>.

35 Maciej Chłodowski, « Chcą wymierzyć "sprawiedliwość" na granicy polsko-białoruskiej. Coraz więcej ataków na organizacje pomocowe » [« Ils veulent faire régner la "justice" à la frontière entre la Pologne et la Biélorussie. De plus en plus d'attaques contre les organisations humanitaires »], in *Gazeta Wyborcza*, 29 juin 2024.

36 Voir par exemple Grupa Granica, « Tusku! Obcałeś na Kongresie! Co z tą granicą? » [« Tusk ! Tu as promis au dernier Congrès ! Quid de la frontière ? »], 27 septembre 2024. Url : https://www.facebook.com/photo/?fbid=514553314539762&set=a.156833196978444&locale=pl_PL.

Ainsi, dans ce nouveau régime de la politique migratoire nationale et européenne à la fois, tout semble pousser les prises de position et les discours politiques vers la droite anti-immigration. Les campagnes du PiS présentant son rival comme un parti « immigrationniste » ont contraint la Plateforme civique à afficher une position de fermeté dans ce domaine. Malgré une politique nettement restrictive, le nouveau gouvernement pro-européen continue à subir des accusations de laxisme en matière migratoire, permettant aux forces de droite radicale d'exiger davantage de répression, voire d'envisager un passage à l'action violente.